

L'écho DE COMPTON

Cuisiner dans la joie et le partage au Pavillon Gagnon!

À LIRE EN PAGE 14

Les Lions Danielle Lanciaux et Cécile Collinge en compagnie des Lionceaux Gabrielle, Donovan, Ève, Naomie et George qui popotent de bons muffins! Photo : Danielle Goyette



MARCHÉ DE SOIR | PAGE 8

La Fiesta Latina, un succès spectaculaire



VIRÉE GOURMANDE | PAGE 11

Le rendez-vous gourmand des Comptonales



LIEU HISTORIQUE NATIONAL | PAGE 11

Souvenirs d'un été effervescent

L'ÉCHO
citoyen

HISTOIRES ET CURIOSITÉS
GOURMANDES | P. 13

QUAND LE COUPLE VA, TOUT VA | P. 15

MERCI AU SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE
DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Québec

AVEC LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Canada

L'ÉCHO
municipal

ÉCHO DU MAIRE | PAGE 4

**Travaux routiers
et écocentre**

JOURNÉE DE LA CULTURE | PAGE 6

**Programmation
du 1^{er} octobre**

FEUX EXTÉRIEURS | PAGE 7

**Plaisir ou nuisance?
Des conseils du Service
de Sécurité incendie**

LES PROCHAINES ASSEMBLÉES
DU CONSEIL AURONT LIEU

**LE MARDI 10 OCTOBRE 2023
À 19 H 30**

Vous pouvez visionner les séances du conseil municipal diffusées sur la chaîne Youtube de la Municipalité

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert :

Lundi : 8 h 30 à 16 h
Mardi : 8 h 30 à 17 h 30
Mercredi : 8 h 30 à 16 h
Jeudi : 8 h 30 à 16 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h
Fermé : entre midi et 13 h

819 835-5584
info@compton.ca

Prenez note que la Municipalité doit encore se conformer aux directives du gouvernement en ce qui a trait au télétravail, il est donc possible que certains services ne soient pas disponibles en personne.

3, chemin de Hatley, Compton, JOB 1L0
Tél. : 819 835-5584 Téléc. : 819 835-5750
muncompton@axion.ca
Urgences : 9-1-1

**COLLECTE DE L'ENSEMBLE DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Bac noir, brun, bleu et plastiques agricoles
Voir www.compton.ca

PERMIS OBLIGATOIRES

- ▶ Enregistrement du système d'alarme
- ▶ Permis de construction, de rénovation, d'agrandissement, de démolition d'habitation, de garage, de remise ou lors de la pose d'enseigne. Pour le traitement des eaux usées ou le captage d'eau, l'abattage d'arbre en zone urbaine ou toute autre information, contactez monsieur Nicolas Guillot, inspecteur, au 819 835-5584.
- ▶ Permis de feu : En vertu de la réglementation municipale, il est obligatoire en tout temps d'obtenir un permis pour faire un feu à ciel ouvert. Les contrevenants s'exposent à des amendes. Ces permis sont délivrés sans frais par le Service de sécurité des incendies sur prise de rendez-vous aux heures d'ouverture du bureau municipal. Prévoir un délai de traitement d'au moins 24 heures. Informations ou pour rendez-vous : 819 835-5584.

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE COURS
D'EAU ET DE COUPE FORESTIÈRE**

Pour informations ou un permis :
M. Jean-Bernard Audet, MRC de Coaticook,
819 849-9166.

**RÉCUPÉRATION DE PEINTURE,
CONTENANTS DE PEINTURE AÉROSOL
ET HUILES USÉES**

Garage municipal
6505, route Louis-S.-St-Laurent
Premier et troisième vendredis du mois,
entre 9 h et 15 h.

BIBLIOTHÈQUE ESTELLE-BUREAU
29, chemin de Hatley, 819 835-0404

Mardi : 13 h à 18 h
Jeudi et vendredi : 15 h à 18 h
Samedi : 10 h à 13 h

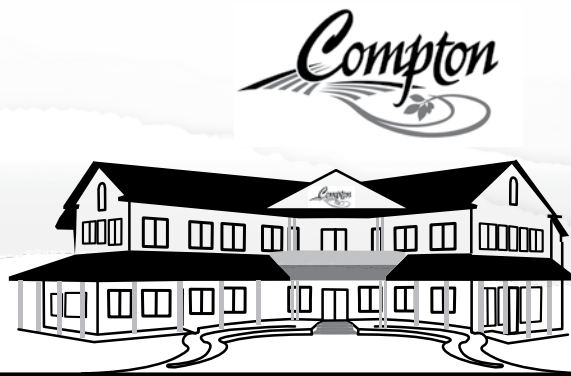
Le comptoir de prêts et les rayons
sont accessibles.

**BOUTIQUE LUCILLE
(COMPTOIR FAMILIAL)**

Sous-sol de l'église
6747, route Louis-S.-St-Laurent
Mercredi et jeudi : 13 h à 19 h

L'ÉCHO
municipal

VOS AFFAIRES
MUNICIPALES



Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton

tenue le 12 septembre à 19 h 30 à la salle
du Conseil de l'hôtel de ville située au
3, chemin de Hatley à Compton et diffusée
simultanément sur le site internet de la
Municipalité.

LA MUNICIPALITÉ AUTORISE

- la présence de trois pompiers et l'utilisation de véhicules d'urgence sans frais lors du Relais Desjardins du lac Memphrémagog, le samedi 16 septembre 2023, de 10 h 30 à 15 h 30, au point de contrôle de la Fromagerie de la Station. Ce relais est au bénéfice du développement et de la réussite éducative des enfants soutenus par la Fondation Christian Vachon dans la région de l'Estrie et de la Montérégie.

- la tenue de l'activité *Compton en forme* pour l'automne 2023, sur une période de 12 semaines et autorise un budget d'une somme maximale de 2 061 \$ pour la tenue de l'activité au sous-sol de l'église. La perception de frais d'inscription des participants est autorisée afin de financer la tenue de l'activité, autre que les frais de location du sous-sol de l'église, soit une somme de 336 \$, laquelle sera assumée par la Municipalité.



- le maire, Jean-Pierre Charuest, et le greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire des signataires autorisés l'entente de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons Aînés d'Emploi et Développement social Canada afin de financer les activités du Café-IN et autorise la trésorière, Marie-Claude Fournier, à signer la demande de subvention ainsi que la reddition de compte, le cas échéant. La responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Sonia Quirion, sera la personne-ressource principale et la trésorière, Marie-Claude Fournier, la personne-ressource secondaire.

- le maire, Jean-Pierre Charuest, et le directeur général par intérim, Alain St-Vincent Rioux, à signer pour et au nom de la Municipalité une entente d'utilisation de la bibliothèque Estelle-Bureau par le groupe d'école à la maison. Cette rencontre hebdomadaire représente une opportunité pour les membres du groupe de se réunir pour des ateliers d'écriture et des activités d'apprentissage diverses. Cette entente spécifie que l'utilisation de la bibliothèque par le groupe soit conditionnelle à la présence sur les lieux de madame Jordane Masson, membre du groupe.

- une contribution de 1 167 \$ à titre de soutien à l'organisme Équijustice Estrie. En offrant un service de médiation citoyenne, le Réseau Équijustice a pour mission de développer une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences. Ce service de médiation est gratuit pour le citoyen, confidentiel et accessible à tous. Pour 2022-2023, Compton a été la Municipalité de la MRC de Coaticook pour laquelle il y a eu le plus de demandes de soutien de la part de citoyens. La somme annuelle demandée par Équijustice n'avait pas augmenté depuis 2017.

- le directeur général par intérim à signer le contrat du Programme d'entretien et d'optimisation des systèmes de commande et régulation de NSW Contrôle pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025 au coût de 6 235 \$ pour 2023-2024 et de 6 550 \$ pour 2024-2025. Le contrat d'entretien du système de contrôle électronique de la ventilation de l'hôtel de ville était arrivé à échéance.

- le remaniement d'une somme de 7 140 \$ du poste 02 41200 444 - contrat d'entretien aqueduc vers le poste 02 41200 522 - entretien bâtiment et autorise le remaniement d'une somme de 11 760 \$ du poste 02 41400 445 - contrat d'entretien aqueduc vers le poste 02 41400 522 - entretien bâtiment.

- une contribution financière de 300 \$ au Club Lions de Compton afin de soutenir la tenue de sa soirée country le samedi 7 octobre 2023. Cette soirée est au bénéfice des personnes dans le besoin à Compton.



Hon. Marie-Claude Bibeau
DÉPUTÉE
COMPTON
STANSTEAD
M.P.

MINISTRE DU REVENU
NATIONAL

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION
175 Queen, #204, Sherbrooke, QC J1M 1K1
819 347-2598

INFO@MCBIBEAU.CA | MCBIBEAU.CA
@MCLAUDEBIBEAU

- l'inscription de madame Éliane Stéphanne, greffière adjointe, à la formation webinaire sur la gestion contractuelle les 19 et 20 septembre 2023, offerte en deux blocs de 3 h 30 par l'ADMQ, au coût de 240 \$.

- la location du sous-sol de l'église afin de permettre de le décorer et d'y accueillir la soirée des fêtes de la MRC de Coaticook le 1^{er} décembre 2023 et de fournir les punchs de bienvenue pour l'événement, dont un sera non alcoolisé, en utilisant dans la mesure du possible des produits locaux de Compton.



LA MUNICIPALITÉ OCTROIE

- le contrat de fourniture et de transport de 4 000 tonnes métriques de sable abrasif pour l'hiver 2023-2024 à Excavation M. Toulouse inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 16 \$ la tonne métrique, totalisant une somme de 64 000 \$.

- le contrat de fourniture et de transport de 200 tonnes métriques de sel de déglacage pour l'hiver 2023-2024 à Sel Windsor ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 112,49 \$ la tonne métrique, pour une somme totale de 22 498 \$.

- le contrat de remplacement de la toiture du bâtiment de chloration au réservoir d'eau potable, situé au 42, chemin de Moe's River, à Couvreur CDP au coût de 6 800 \$ et octroie le contrat de remplacement de la toiture du bâtiment de l'usine d'épuration, située au 99, chemin de la Station, à Couvreur CDP au coût de 11 200 \$.

Entérinement de la présence de membres du Service de sécurité incendie à la Fête du village de Martinville le 9 septembre 2023

Considérant que la *Fête du village* constitue une opportunité de visibilité pour le Service de sécurité incendie à Martinville, que participer à un événement où il y a une grande présence citoyenne fait partie de la stratégie du Service de sécurité incendie afin de recruter de nouvelles ressources, que de participer à l'activité permet de développer un lien de proximité avec les citoyens et de répondre à leurs questions et ainsi les sensibiliser à la prévention contre les incendies, il est résolu d'entériner la présence de ces deux pompiers avec un véhicule d'urgence à cette fête avec une rémunération de trois heures (deux heures sur place plus le transport) au taux régulier.

Établissement des besoins en formation pour l'année 2024 en lien avec la mise en œuvre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel



Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers afin d'assurer une qualification professionnelle minimale, que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux Municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence, qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi ce programme d'aide financière qui a été reconduit en 2019 et qui a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence, que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel, que la Municipalité de Compton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme et prévoit la formation d'un pompier pour le programme «Pompier I» au cours de la prochaine année afin d'atteindre un nombre minimal de 26 pompiers pouvant être considéré dans la force de frappe du Schéma de Couverture de risques pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, considérant qu'un Lieutenant et un Lieutenant intérimaire doivent suivre la formation «Officier non urbain», que 26 pompiers doivent suivre la formation «Entrée par effraction», que huit pompiers doivent suivre la formation «Conduite d'un véhicule de type Argo», que toutes ces formations sont prévues dans le plan quinquennal de formation 2024-2028 pour l'année 2024, que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Coaticook, en conformité avec l'article 6 du Programme, pour le 31 octobre 2023, il est résolu de présenter cette demande.

Dépôt des comptes-rendus

- du Comité Culture et Patrimoine le 29 mai 2023
- du Comité des Loisirs le 1^{er} juin 2023
- du Comité d'embellissement le 5 juin 2023
- du Comité Familles-Aînés le 6 juillet 2023
- du Comité consultatif en urbanisme le 17 juillet 2023 et le 21 août 2023

Dépôt du document Politique de dénomination toponymique en date du 12 septembre 2023 et adopté.

Modification à l'entente entre la Municipalité et Les Comptonales

Considérant l'entente entre la Municipalité de Compton et Les Comptonales, identifiant l'ensemble des services qu'offre la Municipalité, que la demande des Comptonales afin que la Municipalité procède, dans les jours précédant la *Virée gourmande*, à l'installation de la signalisation temporaire de site, il est résolu de modifier cette entente afin d'inclure l'installation, par des employés municipaux, de la signalisation temporaire de sites pour la *Virée gourmande* et d'évaluer le coût de cette tâche pour la Municipalité afin d'établir la valeur de sa contribution.

Demande de renouvellement d'autorisation pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour une sablière-gravière auprès de la CPTAQ - Lot 1 802 670

Considérant que les demanderesse, 9177-4836 Québec inc. et 9004-0056 Québec inc., déposent une demande de renouvellement d'autorisation pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour une gravière-sablière auprès de la C.P.T.A.Q. sur le lot 1 802 670, que la demande est conforme au règlement de zonage no 2020-166 en vigueur dans la Municipalité de Compton et que l'exploitation est déjà existante; considérant que la Municipalité avait précédemment exprimé son désaccord avec le projet, de par sa résolution 009-2016-01-19, adoptée de 19 janvier 2016, compte tenu de sa très grande proximité d'une zone d'habitation résidentielle du territoire et des contraintes en raison des pentes et du site, il est résolu que la Municipalité de Compton informe la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de la conformité du projet en regard de la réglementation municipale en vigueur et que, malgré la conformité de la réglementation de zonage, le conseil de la Municipalité fasse connaître à la Commission et réitère son désaccord complet avec ce projet et demande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de tenir compte dans sa décision inscrites au règlement sur les carrières et sablières (Q-2, r.2).

Mandat pour aller en appel d'offres pour la nomination des auditeurs externes

Comme la Municipalité doit faire faire un audit pour chaque exercice financier et qu'il y a lieu de chercher à avoir les meilleurs prix pour toute dépense encourue, il est résolu que le conseil municipal de Compton mandate Mme Marie-Claude Fournier, trésorière, pour aller en appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des audits des trois prochains exercices financiers de la Municipalité.

Adoption de la politique de confidentialité

Considérant la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, aussi appelée la Loi 25 et qu'une partie des nouvelles dispositions législatives de la loi 25, dont celle prescrivant l'adoption d'une politique de confidentialité, entrent en vigueur le 22 septembre 2023, il est résolu d'adopter cette politique de confidentialité de la Municipalité de Compton, dont copie est disponible sur demande à la Municipalité.

Dépôt du document intitulé Projet de règlement 2020-169-1.23 modifiant le Règlement 2020-169 sur les permis et certificats

Ce document est disponible sur demande à la Municipalité.

Dépôt du document intitulé Projet de règlement no 2019-162-6.23 modifiant le Règlement 2019-162 concernant la circulation et le stationnement

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

CHEMIN/RUE/ROUTE	INTERSECTION	DIRECTION
Armand	Beaudoin	Ouest
Bellevue	Massé	Sud
Bellevue	Jeanne	Nord
Bernard	Carmen	Est
Carmen	Louis-S.-St-Laurent (147)	Ouest
Carmen	Ives Hill	Nord
Cochrane	Moe's River	Nord
Denise	Massé	Ouest
Grand-Duc	Louis-S.-St-Laurent (147)	Ouest
Jeanne	Bellevue	Ouest
Jeanne	Louis-S.-St-Laurent (147)	Est
Massé	Bellevue	Est
Massé	Denise	Sud
Massé	Denise	Nord
Gabriel	Denise	Est
Cochrane	Riendeau	Nord et Sud

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : Un panneau d'arrêt est ajouté à l'annexe A du Règlement 2019-162 sur la rue Gabriel, direction Est et à l'intersection du chemin Cochrane et Riendeau, direction nord et sud.

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la Loi auront été dûment remplies.

Article 8 : Les panneaux d'arrêt seront situés aux endroits suivants :



Avis public d'entrée en vigueur

RÈGLEMENT NO 2023-198 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Veillez prendre avis que lors d'une séance extraordinaire de son Conseil tenue le 1^{er} août 2023, la Municipalité de Compton a adopté le Règlement n° 2023-198. Ledit règlement est intitulé : «Règlement no 2023-198 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux»;

Que ce règlement a pour objet d'assujettir l'émission de certains permis de lotissement et de construction au paiement d'une contribution monétaire qui sera versée à un fonds réservé pour le financement d'infrastructures et d'équipements municipaux qui sont requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux;

Que ce règlement a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 24 juillet 2023;

Qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC de Coaticook en date du 13 septembre 2023;

Que le Règlement n° 2023-198 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux est entré en vigueur en date du 28 septembre 2023, date de publication du présent avis.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité au bureau situé au 3 chemin Hatley, à Compton ou sur le site internet de la Municipalité www.compton.ca à l'onglet «Règlements d'urbanisme».

DONNÉ À COMPTON, CE 28 SEPTEMBRE 2023

- ALAIN ST-VINCENT-RIOUX
GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM





DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2023-2024
TROISIÈME EXERCICE FINANCIER

L'ÉCHO DU MAIRE



La *Virée gourmande* des Comptonales approche à grands pas. Soyez nombreux à visiter les producteurs qui s'efforcent de présenter les produits du terroir comptonois sous leur meilleur jour. Espérons que dame Nature se montrera digne de l'évènement.

parc des Lions, la Maison des arts St-Laurent et l'hôtel de ville où des activités culturelles se dérouleront.

Les citoyens sont venus nombreux au récent Écocentre régional de Compton. Le projet d'un Écocentre permanent à Waterville est sur le point de se concrétiser. Si tout se passe bien, nous n'aurons plus besoin de tenir un Écocentre occasionnel à compter de 2024.

Des inquiétudes nous ont été signalées entourant une éventuelle coupe d'arbres le long de la 147 à la sortie du village vers Coaticook. Des balises de signalisation ont été installées par Hydro-Québec à cet effet. Nous avons discuté avec les représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable à propos du projet. À ce sujet, nous tentons de planifier une séance d'information citoyenne au cours de l'automne. Restez attentifs aux communications municipales et n'oubliez pas de consulter l'infolettre de la Municipalité qui paraît chaque semaine pour être bien informés.

Les travaux routiers vont bon train. Nous débutons les préparatifs pour l'hiver et sommes satisfaits des travaux réalisés concernant l'abri de sable et de sel de déglacage. Aussi, nous sommes toujours en processus pour pourvoir le poste de directeur général.

- JEAN-PIERRE CHARUEST
MAIRE DE COMPTON

Les *Journées de la culture* vont se tenir à Compton le 1^{er} octobre prochain. Prenez le temps de visiter la bibliothèque, le

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Compton que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Compton sera, en 2024, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

2. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit suivant :
M.R.C. de Coaticook
294, rue Saint-Jacques Nord
Coaticook (Québec) J1A 2R3

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

3. Être déposée au bureau de la MRC de Coaticook à l'adresse ci-dessus mentionnée ou y être envoyée par courrier recommandé;

Pour être recevable une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la M.R.C. de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;

N.B. La demande par la transmission du formulaire dûment complété est réputée avoir été déposée le jour de son envoi dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par courrier recommandé.

DONNÉ À COMPTON, CE 28 SEPTEMBRE 2023

- ALAIN ST-VINCENT-RIOUX
GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM



Avis public
d'entrée en vigueur

RÈGLEMENT NO 2020-166-8-1.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2020-166 AFIN D'ENCADRER LES ACTIVITÉS DE LOCATION À COURT TERME.

Veillez prendre avis que lors de sa séance du 13 juin 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Compton a adopté le Règlement 2020-166-8-1.23 modifiant le Règlement de zonage 2020-166 afin d'encadrer les activités de location à court terme.

Ce règlement est entré en vigueur en date du 28 septembre 2023, date de publication du présent avis.

Ce règlement vise à ajouter la définition d'établissement de résidence principale à la terminologie (Annexe 1) du Règlement de zonage 2020-166. Il vise également à modifier l'appellation de la Classe A - Hébergement afin d'inclure les établissements de résidence principale et les résidences de tourisme.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 3 chemin de Hatley à Compton, aux heures ordinaires de bureau et sur le site internet de la Municipalité au www.compton.ca à l'onglet «Règlements d'urbanisme».

DONNÉ À COMPTON, CE 28 SEPTEMBRE 2023

- ALAIN ST-VINCENT-RIOUX
GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

La MRC de Coaticook a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 5 juillet 2023.



Avis public
d'entrée en vigueur

RÈGLEMENT NO 2023-197 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Veillez prendre avis que lors d'une séance extraordinaire de son Conseil tenue le 1^{er} août 2023, la Municipalité de Compton a adopté le Règlement n° 2023-197. Ledit règlement est intitulé : «Règlement n° 2023-197 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux»;

Que le Règlement no 2023-197 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux est entré en vigueur en date du 28 septembre 2023, date de publication du présent avis.

Que ce règlement a pour objet de contrôler les investissements en travaux d'infrastructures et obliger les Requirants à signer une entente qui aura notamment pour objet de les engager à payer eux-mêmes tout ou partie des coûts reliés à ces travaux;

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité au bureau situé au 3 chemin Hatley, à Compton ou sur le site internet de la Municipalité www.compton.ca à l'onglet «Règlements d'urbanisme».

Que ce règlement a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 24 juillet 2023;

DONNÉ À COMPTON, CE 28 SEPTEMBRE 2023

- ALAIN ST-VINCENT-RIOUX
GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC de Coaticook en date du 13 septembre 2023;

Travaux Légers Env.
R.B.Q. : 8343-6162-32

- MINI EXCAVATION
- TRANSPORT BOIS DE CHAUFFAGE
- DÉNEIGEMENT
- FAUCHAGE BORD DE ROUTE
- TRANSPORT PIERRE / SABLE / TERRE

Tél. 819 835-0884
Télec. 819 835-0191
Cell. 819 823-2854
François Duquette, propriétaire

Fière d'être une entreprise familiale depuis 3 générations

CLINIQUE DE DENTUROLOGIE
LA ROCHELLE

Confection de prothèses sur implants
Fabrication et réparation de prothèses dentaires amovibles

Sherbrooke 819 346-6312
Coaticook 819 849-2074
Stanstead 819 876-5298

www.denturologistelarochelle.com



Avis public d'entrée en vigueur

RÈGLEMENT NO 2023-195 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son Conseil tenue le 13 juin 2023, la Municipalité de Compton a adopté le Règlement n° 2023-195. Ledit règlement est intitulé : «*Règlement no 2023-195 relatif à la démolition d'immeubles*»;

Que ce règlement a pour objet d'assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé;

Que ce règlement a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 6 juin 2023;

Qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC de Coaticook en date du 5 juillet 2023;

Que le Règlement no 2023-195 relatif à la démolition d'immeubles est entré en vigueur en date du 28 septembre 2023, date de publication du présent avis.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité au bureau situé au 3 chemin Hatley, à Compton ou sur le site internet de la Municipalité www.compton.ca à l'onglet «Règlements d'urbanisme».

DONNÉ À COMPTON, CE 28 SEPTEMBRE 2023

- ALAIN ST-VINCENT-RIOUX
GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM



Avis public d'entrée en vigueur

RÈGLEMENTS NO 2020-166-8-13.23, 2020-166-8-14.23, 2020-166-8-15.23, 2020-166-8-16.23, 2020-166-8-17.23, 2020-166-8-18.23, 2020-166-8-19.23, 2020-166-8-20.23, 2020-166-8-21.23, 2020-166-8-22.23, 2020-166-8-23.23, 2020-166-8-24.23, 2020-166-8-25.23, 2020-166-8-26.23, 2020-166-8-27.23, 2020-166-8-28.23, 2020-166-8-29.23, 2020-166-8-30.23, 2020-166-8-31.23, 2020-166-8-32.23, 2020-166-8-33.23, 2020-166-8-34.23, 2020-166-8-35.23, 2020-166-8-36.23, 2020-166-8-37.23, 2020-166-8-38.23, 2020-166-8-39.23, 2020-166-8-40.23, 2020-166-8-41.23, 2020-166-8-42.23, 2020-166-8-43.23, 2020-166-8-44.23, 2020-166-8-45.23, 2020-166-8-46.23, 2020-166-8-47.23, 2020-166-8-48.23, 2020-166-8-49.23, 2020-166-8-50.23, 2020-166-8-51.23, 2020-166-8-52.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2020-166 AFIN D'ENCADRER LES ACTIVITÉS DE LOCATION À COURT TERME.

Veillez prendre avis que lors de sa séance du 13 juin 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Compton a adopté les Règlements 2020-166-8-13.23 à 2020-166-8-52.23 modifiant le Règlement de zonage 2020-166 afin d'encadrer les activités de location à court terme.

Chacun de ces quarante (40) règlements vise à interdire l'usage «résidence de tourisme» dans chacune des zones visées par ces règlements, sauf si les conditions énumérées à l'article 25.2 du Règlement de zonage 2020-166 sont respectées. Ces règlements visent également à autoriser l'usage «location court terme» dans les établissements de résidence principale, nonobstant toute autre indication à la grille des usages des spécifications du règlement de zonage en vigueur.

La MRC de Coaticook a délivré les certificats de conformité à l'égard de ces règlements le 5 juillet 2023.

Ces règlements ont requis l'approbation des personnes habiles à voter.

Les certificats du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ont été déposés à la séance ordinaire du 8 août 2023.

Ces règlements sont entrés en vigueur en date du 28 septembre 2023, date de publication du présent avis.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, situé au 3 chemin de Hatley à Compton, aux heures ordinaires de bureau et sur le site internet de la Municipalité au www.compton.ca à l'onglet «Règlements d'urbanisme».

DONNÉ À COMPTON, CE 28 SEPTEMBRE 2023

- ALAIN ST-VINCENT-RIOUX
GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM



Avis public d'entrée en vigueur

RÈGLEMENTS NOS 2020-166-8-53.23, 2020-166-8-54.23, 2020-166-8-55.23, 2020-166-8-56.23, 2020-166-8-57.23, 2020-166-8-58.23, 2020-166-8-59.23, 2020-166-8-60.23, 2020-166-8-61.23, 2020-166-8-62.23, 2020-166-8-63.23, 2020-166-8-64.23, 2020-166-8-65.23, 2020-166-8-66.23, 2020-166-8-67.23, 2020-166-8-68.23, 2020-166-8-69.23, 2020-166-8-70.23, 2020-166-8-71.23, 2020-166-8-72.23, 2020-166-8-73.23, 2020-166-8-74.23, 2020-166-8-75.23, 2020-166-8-76.23, 2020-166-8-77.23, 2020-166-8-78.23, 2020-166-8-79.23, 2020-166-8-80.23, 2020-166-8-81.23, 2020-166-8-82.23, 2020-166-8-83.23, 2020-166-8-84.23, 2020-166-8-85.23, 2020-166-8-86.23, 2020-166-8-87.23, 2020-166-8-88.23, 2020-166-8-89.23, 2020-166-8-90.23, 2020-166-8-91.23, 2020-166-8-92.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2020-166 AFIN D'ENCADRER LES ACTIVITÉS DE LOCATION À COURT TERME.

Veillez prendre avis que lors de sa séance du 13 juin 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Compton a adopté les Règlements 2020-166-8-53.23 à 2020-166-8-92.23 modifiant le Règlement de zonage 2020-166 afin d'encadrer les activités de location à court terme.

Chacun de ces quarante (40) règlements vise à interdire l'usage «résidence de tourisme» et l'usage «location court terme» dans les établissements de résidence principale dans les zones visées de chacun de ces règlements, nonobstant toute autre indication à la grille des usages des spécifications du règlement de zonage en vigueur.

La MRC de Coaticook a délivré les certificats de conformité à l'égard de ces règlements le 5 juillet 2023.

Ces règlements ont requis l'approbation des personnes habiles à voter.

Les certificats du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ont été déposés à la séance ordinaire du 8 août 2023.

Ces règlements sont entrés en vigueur en date du 28 septembre 2023, date de publication du présent avis.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, situé au 3 chemin de Hatley à Compton, aux heures ordinaires de bureau et sur le site internet de la Municipalité au www.compton.ca à l'onglet «Règlements d'urbanisme».

DONNÉ À COMPTON, CE 28 SEPTEMBRE 2023

- ALAIN ST-VINCENT-RIOUX
GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM



Avis public d'entrée en vigueur

RÈGLEMENTS NO 2020-166-8-2.23, 2020-166-8-3.23, 2020-166-8-4.23, 2020-166-8-5.23, 2020-166-8-6.23, 2020-166-8-7.23, 2020-166-8-8.23, 2020-166-8-9.23, 2020-166-8-10.23, 2020-166-8-11.23, 2020-166-8-12.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2020-166 AFIN D'ENCADRER LES ACTIVITÉS DE LOCATION À COURT TERME.

Veillez prendre avis que lors de sa séance du 13 juin 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Compton a adopté les Règlements 2020-166-8-2.23 à 2020-166-8-12.23 modifiant le Règlement de zonage 2020-166 afin d'encadrer les activités de location à court terme.

Chacun de ces onze (11) règlements vise à interdire l'usage «résidence de tourisme» dans la zone visée de chacun de ces règlements. Ces règlements visent également à interdire la location à court terme dans les établissements de résidence principale sauf si elle est exercée dans une résidence unifamiliale isolée, nonobstant toute autre indication à la grille des usages des spécifications du règlement de zonage en vigueur.

La MRC de Coaticook a délivré les certificats de conformité à l'égard de ces règlements le 5 juillet 2023.

Ces règlements ont requis l'approbation des personnes habiles à voter.

Les certificats du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ont été déposés à la séance ordinaire du 8 août 2023.

Ces règlements sont entrés en vigueur en date du 28 septembre 2023, date de publication du présent avis.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, situé au 3 chemin de Hatley à Compton, aux heures ordinaires de bureau et sur le site internet de la Municipalité au www.compton.ca à l'onglet «Règlements d'urbanisme».

DONNÉ À COMPTON, CE 28 SEPTEMBRE 2023

- ALAIN ST-VINCENT-RIOUX
GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

Ferblanterie EdgarRoy

Fabrication sur mesure
Service clé en main
Équipe complète de travaux de chauffage, ventilation et climatisation
Vente, réparation et installation
Soudure, coupe et pliage de métal en toute

Systèmes complets de chauffage, ventilation, climatisation.
Conception, fabrication et installation
RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - INDUSTRIEL - INSTITUTIONNEL

T. 819 849-0532
achats@ferblanterieeroy.ca
1021, rue Child
Coaticook, Qc J1A 2S5

ferblanterieeroy.ca

CMMTQ
Association des maîtres
de la profession de
la fabrication et de l'installation

Dépanneur
Le Relais du Domaine

Sonic 819 835-9448
6950, rte Louis-S.-St-Laurent, Compton



Une tablette électronique à gagner!

Du 1^{er} au 31 octobre 2023, visitez votre bibliothèque pour remplir un coupon de participation et courir la chance de gagner l'une des trois tablettes électroniques offertes par l'Association des bibliothèques publiques de l'Estrie. Les tirages auront lieu le 24 novembre 2023 au Réseau Biblio de l'Estrie. Bonne chance à tous!




Vos idées pour L'écho!

Vous connaissez un employé qui se démarque, qui fait son travail avec passion?

Vous êtes témoin d'un geste gentil, d'un succès?

Vous avez une bonne nouvelle à partager?

Faites-nous-en part à redaction@echodecompton.ca
On pourrait en parler dans *L'écho*

- L'équipe du journal



HEURES	ACTIVITÉS GRATUITES	LIEUX
13 h et 14 h 30	Animation contée par Jean-François Foucault « AU CŒUR DE LA POMME » Cette animation s'adresse aux jeunes comme aux adultes. Laissez-vous distraire par notre conteur et suivez-le au CŒUR de la POMME !	 BIBLIOTHÈQUE Estelle-Bureau
13 h 30 et 15 h	Création artistique collective	 BIBLIOTHÈQUE Estelle-Bureau
14 h à 15 h 30	On déguste la pomme	Pavillon Gagnon au parc des Lions 
13 h à 16 h	Découverte de la sculpture « Hommage au bâtisseur Josaphat Lachance » Maïs soufflé au profit du Club Lions de Compton	Pavillon Gagnon au parc des Lions 
13 h 30 et 15 h	Conférence « Dans l'univers de Louis S. St-Laurent » Conférence commémorant le 50e anniversaire du décès de Louis Stephen St-Laurent par Jeanmarc Lachance de la Société d'histoire de Compton.	Hôtel de ville de Compton 
13 h à 16 h	« À la découverte de la politique culturelle de Compton » Jeux, tirage et dégustation de produits locaux	Hôtel de ville de Compton 
12 h à 16 h	Exposition « La Vallée de la Coaticook EN CROQUIS » de Jean-Pierre Pelletier et 4 artistes de la région	
13 h à 16 h	Création de croquis avec le groupe « Croquis tout court »	



FROMAGES FERMISERS BIOLOGIQUES

DÉGUSTATION | VISITE | GRILLED CHEESE

440, chemin Hatley, Compton QC 819 835-5301
OUVERT 7 JOURS SUR 7 fromagerielastation.com

Feu extérieur : plaisir ou nuisance ?



Il arrive que les comportements ou les habitudes de certains engendrent des chicanes de voisins. Pour limiter les conflits, la loi prévoit des droits et des obligations à respecter.

À moins de vivre sur une île déserte, il est tout à normal, un beau samedi après-midi, d'entendre le bruit de la tondeuse du voisin ou de sentir l'odeur de ses grillades! Toutefois, dans certaines situations, ces ennuis peuvent devenir si importants qu'ils nous empêchent de profiter pleinement de notre propriété.

Les douces soirées d'été auprès du feu... quel bonheur pour ceux qui s'y trouvent! Mais pour les voisins, ça peut s'avérer moins agréable... en plus de comporter certains risques d'incendie. Récemment, les pompiers et les policiers de la région ont dû traiter plusieurs plaintes concernant des feux extérieurs, nécessitant le déplacement et la mobilisation de ressources.

Quelques rappels s'imposent...

- Avant de faire un feu, munissez-vous d'un foyer conforme. Pour être réglementaire, votre foyer extérieur doit être installé sur une **surface non combustible** (dalle de béton, gravier, terre battue,) **ET être muni d'un pare-étincelles dont les ouvertures sont d'une dimension maximale de un centimètre.**
- Installez votre foyer conforme à plus de cinq mètres de tout bâtiment et de toutes constructions combustibles et à plus de trois mètres de la ligne de propriété;
- La fumée émit par votre feu peut être une nuisance pour les voisins. Installez votre foyer de manière à être à une bonne distance de ceux-ci et faites preuve de civisme;

• Assurez-vous que les conditions météo sont propices;

• Évitez de faire un feu lorsqu'on est sous l'effet de l'alcool, de médicaments ou de drogues;

• Ne pas utiliser d'accélérateur comme de l'essence pour allumer ou entretenir le feu;

• Avoir en tout temps une personne adulte responsable du feu, de son allumage jusqu'à son extinction et si la soirée se prolonge autour du feu, songez à diminuer le bruit pour respecter la quiétude des voisins;

• Utilisez seulement du bois propre! Les autres matériaux et le bois comportant des résidus de peinture, des résidus de construction, des ordures ménagères ou autre produisent de la fumée toxique, nuisible à l'environnement et beaucoup plus salissante et odorante et cela pourrait vous valoir un constat d'infraction pour nuisance;

Assurez-vous que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux ou aller dormir. Lorsque la fumée d'une propriété voisine nuit à votre qualité de vie, un échange poli avec votre voisin est le moyen à privilégier. Si la solution du dialogue ne règle pas le problème, vous êtes en droit de déposer une plainte. Toutefois si l'installation est conforme, pour que la situation constitue une nuisance, il faut que la fumée qui s'en dégage soit de nature à incommoder le voisinage, d'entraîner de graves inconvénients ou de porter atteinte soit à la santé publique, soit au bien-être général d'une partie ou de toute la collectivité.

- NANCY BILODEAU, GREFFIÈRE/DGA
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE,
SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES
MRC DE COATICOOK

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Sur rendez-vous seulement
OUVERT DU LUNDI AU JEUDI

📞 819 565-3667, poste 86212
📍 12, rue Adams, Coaticook, QC J1A 1K3
✉ Genevieve.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca

GENEVIÈVE HÉBERT
DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS
(BROMPTON, FLEURIMONT,
LENNOXVILLE - MRC DE COATICOOK)

Heure du conte SPÉCIAL POMPIER

UN MEMBRE DE NOTRE MERVEILLEUX SERVICE INCENDIE SERA SUR PLACE POUR TE RACONTER UNE HISTOIRE ET TE PARLER DE SON TRAVAIL. JOINS-TOI À NOUS POUR CETTE OCCASION SPÉCIALE!

📅 LE SAMEDI,
14 OCTOBRE 2023
À 10H30

📍 AU 29 CHEMIN
HATLEY, COMPTON

📞 RÉSERVE TA PLACE:
819 835-0404 OU
BIBLIO003@RESEAU.BIBLIO.ESTRIE.QC.CA

BIBLIOTHÈQUE
Estelle-Bureau

LANCEMENT DU NOUVEAU TERRAIN DE BASKETBALL

RÉCRÉ-O-PARC

TIRAGES
DE PRIX DE
PRÉSENCES

4 À 12 ANS
18 h à 19 h 30

13 ANS ET PLUS
19 h 30 à 21 h

VENDREDI 29 SEPTEMBRE

Animé par les
professionnels d'Acti-Sports
GRATUIT ET OUVERT À TOUS

Propulsé par **ACTI-SPORTS** MRC Coaticook

Avec la contribution financière de **Compton**

CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

Québec

ENSEMBLE, NOUS SOMMES ÉCORESPONSABLES !



ON ANNONCE
LOCALEMENT !

ON ACHÈTE
LOCALEMENT !

ON INFORME
LOCALEMENT !



Provision de bons produits d'ici et... de bonheur !



PAR DANIELLE GOYETTE

Le Marché de Soir au Parc des Lions est devenu un incontournable à Compton. Une fois de plus cette année, les visiteurs sont venus de partout pour s'y approvisionner et passer un bon moment. Même si le temps nous a fait la vie dure, la joie de vivre y était!

Cette année, entre autres, la *Fiesta Latina* du 17 août fera partie des annales du marché! Une foule immense, un essaim d'enfants dansant sous les bulles de savon, des mets savoureux et un spectacle fabuleux de Mamselle Ruiz! Tous ceux et celles qui étaient présents s'entendent pour dire qu'ils ont vécu une soirée exceptionnelle! On se dit donc... À l'an prochain!



Kathleen à la cuisson
des tacos



Chloé et Cécile à la préparation
des maïs style mexicain

VOUS AIMEZ VOTRE JOURNAL COMMUNAUTAIRE?

DEVENEZ MEMBRE!

Devenez membre soutien de
l'OBNL *L'écho de Compton* en
lui donnant un coup de pouce
financier.

SOIT PAR LA POSTE

Faites votre chèque à l'attention
de l'OBNL *L'écho de Compton*
Case postale 322,
Compton, QC JOB 1L0

SOIT PAR VIREMENT INTERAC

info@echodecompton.ca

SOIT PAR INSCRIPTION EN LIGNE

echodecompton.ca/devenez-membre



Poutine sauce à l'érable et churros, ce sera délicieux!



Tout un spectacle!



Mamselle Ruiz a charmé tout le monde



POUR VOIR PLUS DE PHOTOS SUR LE MARCHÉ DE SOIR, VISITEZ NOTRE SITE WEB AU : ECHODECOMPTON.CA/AGROTOURISME/FIESTA-LATINA



21 septembre au
21 octobre 2023

Tirage:
1 novembre 2023

BMR | VIVACO
GRUPE COOPÉRATIF

Faites votre
commande & courez la
chance de gagner

1500\$
en produits CDL de votre choix.

Valide dans les succursales BMR appartenant à VIVACO groupe coopératif. Vous serez automatiquement éligible au concours lorsque votre commande sera comptabilisée dans notre système. Obtenez une chance de gagner avec chaque tranche d'achat de 250\$ avant taxes en produits acéricoles. Certaines conditions s'appliquent, détails en magasin

le
gros
Pierre



Ici, on cultive le goût!

OUVERT
TOUS LES JOURS
DE 9 H À 18 H

6335, route Louis-S.-Saint-Laurent, Compton
grosPierre.com | 819 835-5549



Les bons croissants aux asperges de François



Réduction des déchets versus réduction du gaspillage!!

PAR MARIE-ÈVE TALBOT

Saviez-vous que du 20 au 29 octobre aura lieu la *Semaine québécoise de réduction des déchets*? C'est un excellent moment pour repenser notre façon de consommer! Une belle occasion d'en profiter pour entreprendre de petits changements?

Bon.... Un petit pas à la fois ... mais là, je marche vers où?

Oui, je vais où! Haha! Nous entendons beaucoup parler de réduction des déchets, mais qu'en est-il de la réduction du gaspillage alimentaire? Selon Recy-Québec «on évalue à **1,2 million de tonnes** la quantité d'aliments comestibles perdus ou gaspillés, des aliments qui auraient dû être mangés», et ce, au Québec seulement. C'est É-N-O-R-M-E!!!

Ok, mais comment je fais?

Dans un premier temps, prendre conscience de ce qui passe du frigo au compost. Dresser une liste de tous les aliments qui se gaspillent chaque semaine vous aidera à voir si ce sont des achats impulsifs, un restant de repas moins apprécié par la famille ou simplement des légumes que vous avez oublié de cuisiner et qui commencent à avoir la bougeotte ...

Ensuite, voyez comment vous pouvez changer ces habitudes. Planifier ses repas de la semaine et n'acheter que les aliments nécessaires, faire l'inventaire du frigo/garde-manger avant d'aller à l'épicerie ou encore mettre bien en évidence les aliments plus vieux pour les manger en premier sont d'autres exemples de petits changements qui vous aideront à réduire le gaspillage alimentaire!

Enfin, soyez patient. On dit que ça prend 21 jours pour changer une habitude. Allez-y doucement, un petit changement à la fois.

Un bel exemple pour la génération à venir...

Il n'est jamais trop tard pour modifier nos comportements face au gaspillage. Et c'est encore plus vrai pour nos enfants! Si votre progéniture a tendance à ne pas manger le contenu de sa boîte à lunch, vous pouvez l'aider à adopter de nouvelles habitudes! Apprendre aux jeunes qu'il est possible de récupérer les collations non mangées de la journée, en les incorporant au souper par exemple (légumes ou fruits s'apprêtent bien dans une recette) les dissuadera peut-être de les mettre au compost. Vous pouvez aussi les impliquer dans la réalisation de leur boîte à lunch; ils y placeront des mets qu'ils auront envie de déguster à l'école!

En terminant, le Comité environnement organise un petit défi boîte à lunch zéro déchet pour le mois d'octobre. On tente le défi?

Sur le site Web de *L'Écho*, je vous laisse une recette simple de barres tendres. Elles se congèlent et se glissent super bien dans la boîte à lunch!

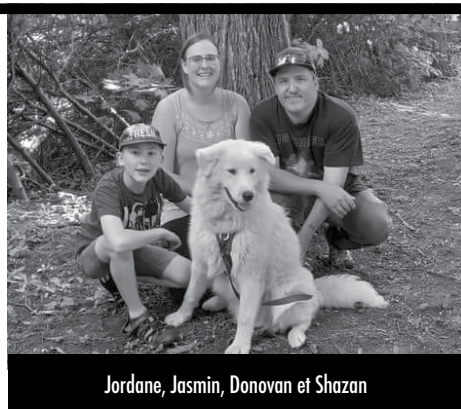


RETROUVEZ LA RECETTE DE BARRES TENDRES DE MARIE-ÈVE SUR NOTRE SITE AU: [ECHO.COMPTON.CA/ENVIRONNEMENT/REDUCTION-DES-DECHETS](https://www.echo.compton.ca/ENVIRONNEMENT/REDUCTION-DES-DECHETS)

Journée familiale au Lieu historique de Compton

PAR JORDANE MASSON

Chaque été, notre famille attend avec joie la journée familiale du Lieu historique national Louis-St-Laurent. Cette année encore, l'équipe s'est surpassée avec une ambiance des plus conviviales. Nous adorons le clown Billy L'Égaré qui épate et fait rire aux éclats petits et grands. Les jeux d'antan demeurent aussi un incontournable et une merveilleuse façon de montrer à nos enfants l'ingéniosité et la simplicité des jeux d'autrefois. Belle découverte pour 2023, la conteuse Reg Reichherzer m'a agréablement surprise avec son talent de multi-instrumentiste et son histoire magique! Décidément, l'activité a su charmer les familles de Compton. Quelle chance d'avoir ainsi des événements gratuits qui apportent crème glacée et sourires à nos enfants!



Jordane, Jasmin, Donovan et Shazan

BINGO du Club d'âge d'or

Mardi 10 octobre

Le Club de l'Âge d'Or Accueil de Compton vous invite à son Bingo mensuel, mardi 10 octobre à 13 h 30, au sous-sol de l'église Saint-Thomas-d'Aquin, porte # 3. L'activité sera suivie d'un léger buffet froid. Pour plus d'informations, veuillez contacter Céline Dion au 819 238-4936.

Le blocage des nouvelles fait par Meta touche-t-il *L'Écho*?

PAR DANIELLE GOYETTE



La plate-forme américaine Facebook est d'abord fondée en février 2004 à une échelle toute petite par Mark Zuckerberg et se limite aux étudiants d'Harvard. Mais sa popularité grandit de façon exponentielle, si bien qu'en juin 2004, il rejoint la plupart des universités canadiennes et américaines pour finir par établir son siège social à Palo Alto en Californie. En 2008, Facebook implante ensuite son siège international à Dublin en Irlande et ouvre un bureau à Paris. En janvier 2011, l'entreprise est évaluée à 55 milliards de dollars américains et passe à 116,6 milliards en 2022.

Le 28 octobre 2021, l'entreprise annonce officiellement que Facebook est rebaptisée Meta afin de bien dissocier le réseau social de l'entreprise. Le terme Meta signifie «au-delà» en grec ancien. Pour Zuckerberg, cela exprime à la fois «une idée de proximité ou de changement». Le terme Meta fait également référence au «métavers» l'univers virtuel et parallèle avec lequel il sera de plus en plus naturel d'interagir dans un futur rapproché.

Aujourd'hui géant du Web, Meta fait partie du regroupement connu sous l'acronyme GAFAM, aux côtés de Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft. Au fil des ans, Meta a aussi acquis Instagram, WhatsApp et Oculus VR.

Zuckerberg détient 13 % du capital, mais il dispose aussi de certaines actions spéciales qui lui confèrent 60 % des droits de vote, lui assurant ainsi le contrôle absolu de l'entreprise et de son conseil d'administration.

La loi C-18, une protection pour les médias

Récemment, Meta décidait de bloquer les contenus canadiens d'informations sur ses plates-formes pour faire pression contre le projet de loi fédérale canadienne C-18 qui, en décembre 2023, visera à forcer ces géants du Web à indemniser les médias d'information par des redevances pour compenser le partage de leurs articles qui y sont diffusés. Or, Meta a réagi en promettant de bloquer les partages de nouvelles et d'informations sur Facebook. Ce blocage va diminuer largement la visibilité des nouvelles et nuire à leur possibilité de recueillir des revenus publicitaires ou d'abonnement. Le Bureau de la concurrence canadien étudie actuellement ce comportement drastique en lien avec la Loi sur la concurrence et il n'hésitera pas à prendre les mesures qui s'imposent si c'est le cas. En Australie et en Californie, il semble que des efforts seraient faits afin de trouver un terrain d'entente afin de partager certains bénéfices publicitaires. Mais qu'en est-il du Canada? Pour l'instant, Meta n'a pas réagi à la plainte envoyée des médias au Bureau de la concurrence. La porte-parole de Meta Canada, Rachel Curran, affirmait le 1^{er} août que le géant numérique prétendait qu'il était «impossible» pour lui de se conformer à la loi C-18.

Qu'en est-il des journaux communautaires comme *L'Écho*?

Certains journaux (non communautaires) sont déjà affectés par ce blocage de Meta. On peut y lire ceci publié sur certaines de leurs pages par Facebook : «Les personnes au Canada ne peuvent pas voir ce contenu. En réponse à la loi du gouvernement canadien, le contenu des actualités ne peut pas être vu au Canada.» Toutefois, *L'Écho* semble encore protégé pour l'instant, car il est enregistré comme un «organisme communautaire» et n'est donc pas touché par Meta selon ses règles de blocage.

La loi C-18, un bon coup pour *L'Écho*?

Autre fait important à savoir, c'est que si la loi C-18 peut être une volonté louable de la part du gouvernement pour indemniser les médias canadiens des partages de leurs nouvelles sur Facebook, il faut savoir que *L'Écho* ne jouirait pas de bénéfices de cette loi si elle est appliquée comme prévu en décembre 2023. Car l'une des clauses d'admissibilité de la loi se lit comme suit : «l'entreprise emploie au moins deux journalistes réguliers au Canada, qui peuvent être propriétaires de l'entreprise de nouvelles ou associés dans celle-ci ou avoir un lien de dépendance avec l'entreprise.» Comme *L'Écho* ne compte que des pigistes...

Et puis, en plus, la loi C-18 ne concerne pas vraiment les petits journaux de notre type et ne leur apportera que très peu de profits. Car, même si notre statut journalistique en venait à changer, le pourcentage des redevances distribuées en fonction du profil de notre journal serait tout à fait minime, voire même inexistant...

SUPERMARCHÉ

IGA
COATICOOK

Le plaisir de
**mieux
manger**

Le supermarché
en région

265, rue Child
Coaticook (Québec)
819 849-6226

Notre priorité est de toujours
mieux vous servir.

Fin prêts pour la Virée gourmande des 7 et 8 octobre ?

L'équipe des Comptonales vous rappelle que tous ceux qui achètent leurs accès à la *Virée gourmande* en prévente courent la chance de gagner leurs achats. Le dernier tirage se tiendra le 2 octobre. De plus, la prévente fait économiser 50 % sur ce droit d'accès et elle est offerte jusqu'au vendredi soir 6 octobre à minuit.

Autres changements importants à noter : Veuillez noter que pour une meilleure logistique, la *Virée gourmande* délaisse l'utilisation des bracelets de coupons numériques pour revenir à sa formule des coupons papier.

Il y a aussi une nouveauté sur ce prix d'accès qui comprend aussi un tarif réduit pour les adolescents entre 13-17 ans cette année.

Voici donc les prix du droit d'accès (Taxes incluses) :

- 12 ans et moins : 0 \$
- 13 -17 ans : 3 \$ en prévente, 6 \$ sur place
- 18 ans et plus : 6 \$ en prévente, 12 \$ sur place





Le rendez-vous des gourmands des Cantons-de-l'Est



LA VIRÉE GOURMANDE
7 et 8 octobre 2023 10 h à 17 h

Destinations agrotouristiques à Compton
50 producteurs et leurs dégustations
Circuit de navettes
Gratuits pour les enfants 12 ans et moins
Rabais pour adolescents de 13 à 17 ans



GRAND MARCHÉ DES RÉCOLTES
9 octobre 2023 11 h à 15 h

Venez faire votre marché auprès de plus de 30 producteurs au Parc des Lions à Compton

Achetez en prévente!

Économisez 50% sur votre droit d'accès.
Concours « Gagnez vos achats »



comptonales.com

Le vernissage a été un instant de partage formidable!

Ne manquez pas cette belle exposition qui se continue!
Il reste encore deux fins de semaine!



Expo-vente
Exposition de Jean-Pierre Pelletier

Découvrir les paysages de nos villages d'un coup de crayon

Jean-Pierre Pelletier explore dans ses croquis diverses techniques pour mettre en valeur le riche patrimoine de notre région. Depuis huit ans, sa démarche s'inscrit dans le très populaire mouvement mondial de l'*urban sketching*. Par l'efficacité du dessin, ses croquis captivent à tout coup.

La Vallée de la Coaticook

EN CROQUIS



Vernissage vendredi, 22 septembre 17 h
Ouvert à tous! Formule 5 à 7

Trois fins de semaine
du 23 septembre au 9 octobre 2023

23-24 sept. | 30 sept.-1^{er} oct. | 7-8-9 oct.
De 12 h à 16 h

Croquistes invités
France Bessodes
Denyse Lamontagne
Frédéric Lapointe
Jean-François Quirion



7, chemin de Hatley, Compton QC
maisondesartsstlaurent.com

Un été effervescent au Lieu historique national Louis-S.-St-Laurent

PAR DANIELLE GOYETTE, PHOTOS : MAUDE ZULAUFF

Quel bel été d'activités on a connu au Lieu historique!

Le 1^{er} juillet, ce fut le retour du grand gâteau de la fête du Canada tout en se laissant bercer des airs nostalgiques du super Trio Hier Encore. Le 23 juillet, la Journée familiale accueillait le clown Billy L'Égaré et la conteuse Regina Reichherzer qui ont charmé jeunes et moins jeunes avec leurs talents.

Le 29 juillet, la Soirée familiale rétro nous offrait toute une première au lieu historique! Cette soirée était empreinte de magie alors que deux films muets étaient présentés sur grand écran, accompagnés du pianiste Vincent Tardew improvisant des mélodies à la fois entraînantes et touchantes. En première partie, le public a aussi pu assister au spectacle original des *Audioguides*, les talentueux Maude Zulauff et Olivier Hamelin, tous deux guides du site depuis plusieurs années, réunis pour cette soirée spécifiquement.

Puis, le 6 août, comme dernier spectacle, le Trio des Cantons, bien connu du Lieu historique, a fait grandement danser la foule grâce à leur musique québécoise traditionnelle et folklorique, une belle façon de clôturer cette formidable programmation de l'été.



POUR VOIR PLUS DE PHOTOS ET DE TEXTES SUR L'ÉTÉ AU LIEU HISTORIQUE NATIONAL, VISITEZ NOTRE SITE WEB AU : ECHODECOMPTON.CA/CULTURE/LIEU-HISTORIQUE-NATIONAL-LOUIS-S-ST-LAURENT

Daniel Parent et Alexandre Routhier
Arpenteurs-Géomètres

Membres de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec

451 Main Ouest
Coaticook
819 849 4100

JE BÉNÉVOLE, TU BÉNÉVOLES,
NOUS BÉNÉVOLONS...

Josiane Leralu S'intégrer par le bénévolat

PAR JORDANE MASSON

Native de Madagascar, en Afrique, Josiane Leralu a vécu plusieurs années en France, pays de ses ancêtres, avant de choisir définitivement le Québec en 1978. Mère de deux enfants et grand-mère de deux petites-filles, Mme Leralu a parcouru le Québec de multiples façons et a su y laisser sa trace à travers son bénévolat. L'Estrie demeure pour elle son coup de cœur. Résidente de Sherbrooke pendant trente-cinq ans, elle s'installe finalement à Compton en 2021. Retraitée de l'enseignement du français, elle nous dévoile différentes implications bénévoles qui suivent ses penchants pour la littérature, l'histoire, la culture et la langue française.

Un parcours dans la langue française

Enseignante de français dans diverses universités, puis pendant plus de vingt ans, à Sherbrooke, au Centre Saint-Michel en Formation pour adultes, Mme Leralu a accumulé des années d'expérience pour devenir une spécialiste de l'histoire de la langue française au Québec.

«J'ai opté pour le Centre Saint-Michel, car je voulais m'impliquer particulièrement du point de vue social et être davantage en contact avec des personnes de toutes origines et de tout statut. Avec cet emploi, je me retrouvais devant plusieurs générations, de 16 à 70 ans, et devant diverses personnes, autant des Québécois et des Canadiens que des immigrants. Si j'ai beaucoup enseigné, j'ai aussi énormément appris. Ce fut une expérience humaine extraordinaire que j'ai adorée.»

Son amour de la langue française et de la littérature la suivra aussi à travers son bénévolat. Entre autres, Mme Leralu est membre du Comité de lecture des Associations du Réseau Québec-France/francophonie pour le Prix littéraire Québec-France Marie-Claire-Blais. Composé de 150 lecteurs/lectrices québécois(es), dont cinq dans la



Photo : Jordane Masson

région de l'Estrie, ce comité forme un jury qui vote parmi les premiers romans d'auteurs français. Un plaisir pour Mme Leralu qui a le français à cœur.

«Pour faire écho à ce que disait Danielle Bombardier, journaliste et sœur de Denise Bombardier, la langue française, c'est ma culture, c'est mon identité, c'est ma vie. Ça ne m'empêche pas d'apprécier et de parler d'autres langues, mais je crois qu'il demeure très important d'être fier de notre langue. C'est elle qui nous nomme, qui nous fait vivre depuis le début, et elle a besoin d'être défendue. En France, malheureusement, on ne le fait pas autant qu'on le devrait.»

Bibliothèque de Compton

Mme Leralu s'investit aussi à la Bibliothèque Estelle-Bureau. Depuis plus de deux ans, elle y donne un coup de main comme bénévole au comptoir des prêts. Son intérêt pour la vie culturelle et littéraire apporte un atout bien apprécié de l'équipe et des usagers, en plus d'enrichir occasionnellement la programmation annuelle de la bibliothèque. «En rendant service, je m'intègre davantage à la communauté. Je me sens devenir de plus en plus Comptonoise. La bibliothèque est un milieu où je me sens bien et où je m'entends bien avec mes collègues. Et il faut dire que notre responsable est une vraie pro des livres! J'aime aider à décorer, ranger les ouvrages, accueillir les usagers et donner des idées d'activités. Ça permet petit à petit de connaître la communauté, des gens de tous âges.»

Pour la MRC de Coaticook

Pendant trois ans, Mme Leralu a aussi fait partie du conseil d'administration de la Voie des Pèlerins de la Vallée. Ce regroupement a mis en place, en 2017, un itinéraire de marche parcourant les douze municipalités de la MRC de Coaticook.



Normandie. Son frère, sa jeune sœur et elle (9 ans) + son 3^e frère dans les bras.
Photos : Collection personnelle Josiane

Même si elle n'y siège plus, Mme Leralu demeure disponible au besoin. «Quand on fait du bénévolat, il faut en avoir envie, donc se dire qu'on va y trouver du plaisir. Au départ, je fais du bénévolat de façon très égoïste : pour ma propre satisfaction. Ensuite, je le fais pour aider les autres, comme une seconde nature, puisque je suis la fille aînée d'une famille de sept enfants. Je trouve que c'est une chose naturelle qu'entre êtres humains, on s'entraide. Sans oublier que le bénévolat aide beaucoup à socialiser et à faire de belles rencontres. Bref, c'est enrichissant de multiples façons.»

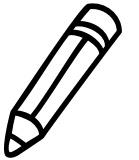
C'est avec le même intérêt qu'elle offre son temps à la Brigade d'accueil des nouveaux résidents de la MRC de Coaticook. Ayant comme objectif de faciliter l'intégration dans le milieu de vie et d'informer sur les services et les ressources du territoire, ce service d'accueil a su toucher Mme Leralu. «Lorsque j'ai appris l'existence de cette brigade d'accueil, je me suis tout de suite sentie concernée. Je leur donne des coups de main occasionnels pour certains événements. En tant qu'ancienne immigrante, je trouve inestimable le travail de l'agente d'accueil et d'immigration de la MRC, Patricia Gardner.»

Il y aurait encore beaucoup d'autres implications à mettre de l'avant. Sans contredit, de par son bénévolat et sa passion, Mme Leralu aura ouvert différentes portes et participé à des projets qui laisseront leurs traces encore longtemps. Quelle chance de la compter maintenant parmi les résidents de notre belle municipalité où elle pourra continuer de s'investir dans la vie littéraire et culturelle de Compton et des environs.

«J'ai trois pays : le pays de ma naissance (Madagascar), le pays de mes ancêtres (la France), et le pays que j'ai choisi (le Québec). Je vis au Québec depuis 45 ans. Je n'irai vivre nulle part ailleurs. Ici, il y a une belle qualité de vie et les gens sont gentils. C'est un pays où il fait bon vivre, en français et en anglais. J'estime que ce qui rend le Québec particulier, c'est qu'on a été capable de prendre aux deux cultures (francophone et anglophone), le meilleur de chacune. On le voit ici à Compton. Ça fait un beau mélange et une bonne entente, malgré les différences. Je trouve que la communauté démontre une belle ouverture et les gens sont toujours prêts à se rendre service, d'où la force du bénévolat qu'on y retrouve.»

Mots mêlés de la rentrée

PAR JORDANE MASSON



Comment se déroule ta rentrée scolaire? Tout comme l'automne, ce moment apporte son lot de changements et d'adaptations. De nouvelles rencontres, des apprentissages, parfois simples, parfois difficiles, des instants d'inquiétudes ou de rires, des partages d'idées, mais aussi des occasions pour écouter les autres... Sans aucun doute, ton année sera parsemée d'événements qui te feront grandir. Un secret pour t'aider dans ton cheminement : aie du plaisir! Ne laisse pas tes craintes ou tes doutes t'empêcher de découvrir avec joie ce qui t'entoure. Prends tous ces défis avec le sourire et n'hésite pas à demander de l'aide quand tu en ressens le besoin.

Je te propose ce petit jeu de mots mêlés sous le thème de l'école, pour t'amuser, tout simplement. Bonne rentrée!

1. RCYAON

2. IPPARE

3. MASYGNE

4. FFCEA

5. RLGÈE

6. UQMAURER

7. OGAUIISRI

8. CAÉRTÉROIN

9. NGEENSTAIN

10. FÉAACTRÉI



Les réponses sont en page 15

Veilleux
Mini - Excavation
R.B.Q. : 8301-9406-25

- Déneigement
- Transport de terre, sable et gravier
- Drainage
- Champ d'épuration

Info : **Tommy Veilleux**
Rés. : 819 835-0877 • Cell. : 819 572-3806
6740, Rte Louis-S, St-Laurent, Compton, Qc, J0B 1L0

NOS SYMPATHIES À LA FAMILLE
ET AUX PROCHES DE :

Paul Lamontagne

Benoît Paré

Rock Choquette

Denis Gaudreau



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION
DE COATICOOK

DEPUIS
47 ANS

819 849.6688 info@salonfunerairecoaticook.com
salonfunerairecoaticook.com
284, rue Child, Coaticook



Les préarrangements funéraires : une option rassurante pour vous et vos proches. Prenez rendez-vous avec nos professionnels, vous en serez encore mieux informés!

L'ÉCHO DE L'ÉGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN

PAROISSE NOTRE-DAME-DE-L'UNITÉ

WWW.NOTREDAMEDELUNITE.ORG

Préposé-e à l'entretien ménager recherché-e

Nous sommes à la recherche d'un-e préposé-e à l'entretien ménager pour le presbytère, l'église et son sous-sol. Nous avons entre 8 h et 12 h par semaine à vous offrir, selon l'occupation de nos locaux. Le salaire est à discuter. Pour obtenir plus d'informations, veuillez s.v.p. nous contacter au bureau de la paroisse au 819 835-5474. Vous pouvez également venir porter votre curriculum vitae directement au bureau ou l'envoyer par courriel au parcompton@gmail.com.

Locaux à louer

Nous avons quelques bureaux à louer au presbytère de Compton. Les prix varient entre 176 \$ et 330 \$ par mois. Au rez-de-chaussée : 15' x 11' / 11' x 8' et à l'étage : 15' x 11' / 14' x 11' / 15' x 9'.

Tous ces locaux vous sont offerts avec deux salles de bain, une salle de réunion et une cuisine, toutes communes. Le chauffage et l'électricité sont également compris. Pour obtenir plus d'informations, veuillez nous contacter au bureau de la paroisse au 819 835-5474.



Tirage 2023

Voici les gagnants pour le tirage du 20 août 2023 : Mme Laurette Jodoin de Compton # 164 = 300 \$, M. Jean Lanciaux de Compton # 283 = 200 \$ ainsi que Mme Claire Jacques de Compton # 061 = 100 \$. Félicitations aux gagnants! Prochain tirage le 17 septembre 2023

Voici les gagnants pour les tirages du 17 septembre 2023 : M. Raphaël Marion de Compton # 122 = 300 \$, Mme Sylvie Blouin de Compton # 137 = 300 \$, M. René Lacroix de Coaticook # 066 ainsi que M. Jean-Guy Robert de Compton # 278 = 100 \$.

Prochain tirage le 15 octobre 2023.

Félicitations aux gagnants!

L'ÉCHO DU COMPTOIR FAMILIAL

Nous espérons que les journées chaudes se poursuivent, mais nous savons que la fraîcheur de l'automne s'en vient et il nous faut nous préparer en conséquence. Au comptoir, nous prévoyons le tout, car dès les 27 et 28 septembre, le changement de saison sera fait, les vêtements plus chauds seront en magasin. Le choix sera grand, bien sûr, car nous avons trié, sélectionné, accumulé, mis de côté ce que vous donnez si généreusement. Continuez à être vigilants en faisant un premier tri, ceci nous évite de jeter au rebut les vêtements tachés, déchirés, élimés et qui ne sont pas récupérés par d'autres organismes.



À noter : nous ne pouvons accepter des objets trop gros par manque d'espace. La Ressourcerie de Coaticook est là pour cela.

Automne, bienvenue!

Assurances :
Automobile
Résidentielle
Commerciale
Agricole
Voyage
Cautionnement



Le courtier d'assurances
indépendant vous
protège mieux.



Gérard Leblanc
Courtier d'Assurances Ltée

Toute une équipe à votre service!

6920, rte Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) J0B 1L0
Bureau (819) 835-9511 (819) 823-3311 | info@leblancassurances.com

HISTOIRES ET CURIOSITÉS GOURMANDES



ADAPTATION D'UN CONTE
TRADITIONNEL
PAR JEAN-FRANÇOIS
FOUCAULT



Ti-Jean et le baril de cidre (2^e partie)

Dans la 1^{re} partie du conte, Ti-Jean traversait Compton avec un baril de cidre sur l'épaule à la recherche de quelqu'un avec qui en boire afin d'alléger sa charge. Il a refusé de partager son bon cidre avec Dieu le Père et avec le Diable, mais il a accepté d'en boire avec la Mort. Celle-ci, pour le remercier, lui offre deux présents : son tonneau de cidre sera toujours plein et son cidre pourra guérir les malades seulement s'il voit la Mort assise au pied du lit. Ce deuxième cadeau vient avec la mise en garde : **SURTOUT, NE ME TRAHIS JAMAIS...**

Les années passent et Ti-Jean devient célèbre comme guérisseur dans tout le comté. Il ne guérit pas toujours les malades qu'il visite, mais souvent, il offre une bolée de son bon cidre à des mourants et ceux-ci s'éveillent tout roses et rayonnants de santé.



Manoir ingleside. Photo : Collection BANQ

Un jour, Ti-Jean entend «Taratatataaaa» à sa porte. C'est le trompettiste d'Ingleside. Le château Ingleside, propriété du riche Mr Herbert Dudley Smith, était situé sur le chemin Cochrane. Mr Smith était un *gentleman-farmer* excentrique qui portait en tout temps son chapeau haut de forme et se faisait précéder dans ses déplacements par un trompettiste. Il vient implorer Ti-Jean de se rendre à son château pour visiter Béatrice, la plus jeune de ses filles qui est gravement malade. Ti-Jean se rend au chevet de la belle. Il voit la Mort endormie, assise à sa tête du lit. Il va à la rencontre de son père.

- Mr Smith, je ne peux rien faire pour votre fille. J'en suis désolé.

Mr Smith arrache son haut-de-forme qu'il piétine sous le coup de l'émotion.

- Je t'en supplie, Ti-Jean, guéris ma fille et je te donnerai mon château!

- Mais Mr Smith, je ne peux pas...

- Guéris ma fille Ti-Jean et je te donnerai mes terres!

- Mais... c'est-à-dire que...

- Guéris ma fille Ti-Jean et tu pourras l'épouser!

- Oh!!...

Ti-Jean réfléchit bien. Il prend son baril de cidre et retourne dans la chambre de Béatrice, accompagné de quatre serviteurs. Chut! La Mort dort toujours. Ti-Jean demande aux serviteurs de se placer aux quatre coins du lit, de le soulever et de le faire pivoter. Lorsque la Mort se réveille, elle réalise qu'elle est maintenant assise au pied du lit. Elle voit Ti-Jean servir une bolée de cidre à la belle Béatrice qui s'éveille toute rose et rayonnante de santé. La Mort est en colère.

- Tu m'as trahie Ti-Jean! Je t'avais prévenu! J'étais venue prendre l'âme de cette jeune fille, je ne repartirai pas bredouille. Je prendrai la tienne!

La Mort s'avance vers Ti-Jean les mains tendues.

- Attends! Tu pourras prendre mon âme, mais accorde-moi une dernière faveur. Laisse-moi, s'il te plaît, réciter une fois la liste des noms de tous ces gens que j'ai guéris au fil des années.

La Mort accepte et attend. Mais Ti-Jean ne prononce pas un seul des noms. Les

jours passent et puis les semaines, mais le guérisseur ne prononce toujours pas un seul nom. Puis, on célèbre le mariage de Béatrice et Ti-Jean. Ce jour-là, la Mort trouve que le petit jeu a assez duré. Elle prend une ardoise sur laquelle elle inscrit la liste des noms de tous ceux que Ti-Jean a guéris au cours des ans. Elle place cette ardoise au pied du lit nuptial. À son réveil, Ti-Jean découvre l'ardoise et se met à lire machinalement. C'est en lisant le dernier nom de la liste «Béatrice» qu'il réalise ce qu'il vient de faire. Mais il est trop tard. La Mort surgit, renverse le baril de cidre, s'empare de l'âme de Ti-Jean, incendie le château et disparaît au Royaume souterrain.

À Compton, on a depuis longtemps oublié Ingleside, Béatrice, Ti-Jean et le baril de cidre. Je vous assure que tout cela s'est réellement passé ainsi! Le château Ingleside a été la proie des flammes au petit matin du 8 août 1904. Certains racontent qu'on entendait pendant l'incendie le son d'une trompette qui provenait des profondeurs de la terre.



- Animaux de compagnie
- Nourriture
- Produits
- Accessoires
- Service de toilettage et pension

392, rue Saint-Jacques Sud, Coaticook (QC) J1A 2N9

Tél. 819 849-7913

info@chezchanel.com www.chezchanel.com

L'ÉCHO DES LIONS DE COMPTON

Le plaisir de cuisiner à tout âge!

Les 8 août et 16 août, les membres du Club Lions de Compton, Cécile Collinge, Noëlla Clément et Danielle Lanciaux, ont invité des Lionceaux à venir mettre la main à la pâte avec elles pour le plaisir de partager ces moments ensemble dans la cuisine toute neuve du nouveau Pavillon Gagnon du parc des Lions. C'était une bien délicieuse manière de découvrir cette nouvelle cuisine vaste et tout équipée qui pourra certainement servir à d'autres activités du genre par le futur.

Le but de cet atelier était de préparer et de cuisiner ensemble des muffins et des biscuits pour permettre ensuite aux Lionceaux de les offrir à quelqu'un de leur entourage.

Les Lionceaux se sont bien appliqués à leur tâche sous la supervision éclairée des trois dames.

Le résultat fut délicieux!

- DANIELLE GOYETTE



GEORGES OFFRE UN MUFFIN À NICOLE BEAUDOIN QUI PASSAIT PAR LÀ.



NOËLLA QUI DONNE UN TRUC DE CUISINE À JULIETTE ET AMÉLYA.



MENOUIM! DONOVAN ET ÈVE N'ONT PAS PU RÉSISTER À LÉCHER LES BATTEURS DE LA MIXETTE!



TOUTE L'ÉQUIPE DE CUISINIÈRES ET CUISINIERS BIEN FIÈRES DE LEUR TRAVAIL : GEORGES, DANIELLE, ÈVE, DONOVAN, CÉCILE, GABRIELLE, NAOMIE

Citoyens et citoyennes recherchés

Saviez-vous que vous pouvez vous impliquer auprès de comités municipaux et participer à la vie active de votre municipalité?

Voici les différents comités :

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité des loisirs
- Comité des citoyens en environnement
- Comité familles et aînés
- Comité d'embellissement
- Comité des travaux publics
- Comité culture et patrimoine

Les citoyennes et citoyens intéressés peuvent transmettre un courriel d'intérêt et un bref curriculum vitae au plus tard le 27 octobre 2023 à l'adresse courriel info@compton.ca



Le meilleur restaurant du terroir



2018 ATTESTATION d'EXCELLENCE



2018 CERTIFIÉ Terroir & saveurs DU QUÉBEC



Le meilleur Québec selon Ulysse

400 EXPÉRIENCES INOUBLIABLES!

819 835-0052
www.lecinquiemeelement.ca

Le club Lions de Compton





Présente LE ROLANDO COUNTRY SHOW

19h Au sous-sol de l'église St-Thomas d'Aquin
6747 route Louis St-Laurent, Compton

SAMEDI 7 OCTOBRE 19h00

4 ARTISTES EN SPECTACLE




SOPHIE LAROUCHE SV RAY ALEXE BRUNT

Informations Monique Bégin 819 678-0147
P.A. Tremblay 819-849-3675

« UN SHOW À NE PAS MANQUER »

25\$

Les profits de cette soirée sont entièrement recueillis comme levée de fonds pour les actes de bienfaisance du Club.

Le comité citoyens en environnement
de Compton t'invite à participer au

Défi Ma boîte à lunch zéro déchet!

Le concours



Jusqu'au **21 octobre 2023**, envoie-nous un
texte ou une photo qui explique comment tu
réduis les déchets dans ta boîte à lunch.

Deux paniers cadeaux à gagner!

**Conférence Effet PH et
atelier culinaire familial**



Le samedi, 21 octobre 2023, 13h30

à la bibliothèque, au 29 chemin Hatley, Compton



Viens apprendre différents trucs et
astuces pour une boîte à lunch zéro
déchet et sans casse-tête! Le tout
sera suivi d'un atelier cuisine pour
faire des boules d'énergie à
rapporter à la maison!



Pour inscription: biblio003@reseaubiblioestrie.qc.ca

QUAND LE COUPLE VA, TOUT VA

Vivre sans dette



PAR RICHARD VACHON
ET JESSICA YUNG

Avec les hausses successives des taux
d'intérêt, il n'a jamais été aussi indiqué de
payer ses dettes pour les couples de notre
génération et les plus jeunes. Nous com-
prenons qu'il est plus stimulant d'investir,
mais au nom de l'Amour, payez vos
dettes! Nous parlons ici essentiellement
de dettes à la consommation : cartes et
marges de crédit. Nous n'avons rien de
conseillers financiers, mais l'expérience
nous a enseigné que les soucis financiers
créent du stress qui nuit à votre santé et
à votre santé amoureuse. De nombreuses
disputes dans le couple ont les finances
comme arrière-plan.

Jessica et moi avons été endettés durant
de nombreuses années. Cela nous pré-
occupait plus ou moins, car nous faisons
également des investissements. Le pro-
blème, c'est que nous n'avons pas de
marge de manœuvre pour rêver. C'est là
que le couple en mange un coup. Si vous
vivez chaque jour dans la routine, travail-
lant pour payer vos engagements (factures
ou placements), alors la vie devient très
monotone.

Alors, payez vos dettes! Payez-les d'un
coup, comme on enlève un «plaster». Il
est alors plus facile de garder le focus
sur votre objectif de paiement. Cela prend
un engagement mutuel. Mais la fin justifie
les moyens. Une fois libérés de vos dettes,
vous récupérerez tout l'argent qui servait
à acquitter vos paiements minimums sur
vos cartes et marges de crédit. Ainsi, vous
pourrez à nouveau vous projeter dans le
futur, plutôt que de payer des achats du
passé. Quel bon sentiment!

- R&J

Richard : info@richardvachon.ca

Jessica : info@jessicayung.ca

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE :

13 octobre 2023

Lisez L'écho sur Internet
echodecompton.ca

L'écho sur Facebook

L'écho, c'est vous aussi! N'hésitez pas à
ajouter votre grain de sel en publiant vos
photos et nouvelles sur notre page.

www.facebook.com/comptonecho

L'écho chez vous

L'écho est distribué gratuitement dans
quelques commerces locaux à Compton et
Coaticook. Pour savoir où, consultez :
echodecompton.ca/distribution

RÉPONSES MOTS MÊLÉS

(PAGE 12)

1. CRAYON
2. PAPIER
3. GYMNASE
4. EFFACE
5. RÈGLE
6. MARQUEUR
7. AIGUISOIR
8. RÉCRÉATION
9. ENSEIGNANT
10. CAFÉTÉRIA



Annoncez dans L'écho de Compton

L'écho est un journal lu, apprécié et
conservé en tant que bottin pour Compton.
En plus de la publicité publiée chaque mois,
les annonceurs sont gratuitement inscrits
au bottin mensuel en dernière page.
Les annonceurs trouvent dans L'écho un
moyen privilégié de pénétrer ce marché
de 3 000 habitants, fiers de leur munici-
palité et de leur journal.

Pour annoncer, contactez le
responsable publicitaire

Richard Vachon

819 578-9195 | pub@echodecompton.ca

Pour contacter la rédaction

Danielle Goyette

819 501-8866

redaction@echodecompton.ca

Retrouvez la grille tarifaire
des publicités sur notre site :

echodecompton.ca/annoncez

Cette édition de L'écho de Compton est
un tirage certifié par l'AMECQ



À propos de L'écho

Membres du C.A. de l'OBNL :

Présidente : Jessica Garneau

Vice-présidente : Lisette Proulx

Secrétaire : Danielle Robinet

Administrateurs : Samanta Goulet,
Bernard St-Laurent

Éditeur : OBNL L'écho de Compton

Rédactrice en chef : Danielle Goyette

Journaliste : Jordane Masson

Graphisme : Mélanie Leduc

Photos : Danielle Goyette, Jordane Masson,
François Gagnon, Collection personnelle
Josiane Leralu, BANQ, Pixabay, Freepik,
Adobe Stock

Révision : Danielle Goyette

L'ÉCHO DE COMPTON | OCTOBRE 2023

Nos annonceurs

Animalerie Chez Chanel	819 849-7913
CIGN, radio communautaire	819 804-0967
Cinquième élément (Le)	819 835-0052
Clinique denturologie Larochelle	819 549-2074
Coopérative funéraire	819 849-6688
Daniel Parent, arpenteur-géomètre	819 849-4100
Dépanneur Relais du Domaine	819 835-9448
Ferblanterie Edgar Roy	819 849-0532
Fromagerie La Station	819 835-5301
Geneviève Hébert, députée	819 565-3667
Gérard Leblanc, courtier d'assurance	819 835-9511
IGA Coaticook	819 849-6226
Luc Jacques, réparation électros	819 849-0250
Marché Forgues (Tradition)	819 835-5492
Marie-Claude Bibeau, députée	819 347-2598
Pharmacie ProxiMed	819 835-9999
Tommy Veilleux, mini-excavation	819 835-0877
Travaux Légers Enr.	819 835-0884
Vergier Le Gros Pierre	819 835-5549
Vivaco groupe coopératif, BMR	819 835-5411

L'écho est un journal communautaire
membre de l'AMECQ



Un grand merci
au Club Lions de
Compton pour son
soutien financier



EN OCTOBRE, LES FEUILLES
TOMBENT AUSSI À CIGN FM!

21 000\$
EN PRIX À GAGNER

5 000\$
À L'ACTION DE GRÂCE
LE 8 OCTOBRE

**RADIO
BINGO**

LES DIMANCHES 16 H **CIGN** FM96.7 | WEB

Une équipe formidable
pour vous servir

• LES MARCHÉS •

Tradition

Votre marché de quartier

Marché Forgues

Produits locaux

Viandes, charcuteries
et fromages

Fruits et légumes frais

Mets préparés maison



Ample sélection
de vins haut de gamme
et de spiritueux

Ouvert tous les jours
de 8 h à 21 h

819 835-5492

**LIVRAISON GRATUITE
VOTRE PHARMACIE À
COMPTON!**

CHANTAL DIONNE ET ERIC PORTELANCE
PHARMACIENS

Proximed

*Une petite pharmacie
communautaire toujours à
l'écoute et au service de ses
patients. Chez nous, votre
bien-être est notre priorité!*



819 835-9999

6630, route Louis-S.-Saint-Laurent
Compton (Québec)

Heures d'ouverture

Lundi au mercredi : 9h00 à 18h00

Jeudi et vendredi : 9h00 à 19h00

Samedi : 9h00 à 17h00

Dimanche : fermé

Saviez-vous que nous pouvons transférer vos ordonnances
d'une autre pharmacie? (certaines conditions s'appliquent)

Les pharmaciens exerçant à cette pharmacie sont seuls
responsables des services pharmaceutiques rendus.